



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes-membres
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
du 4 décembre 2024 à Avry-devant-Pont (Halle polyvalente)**

Comité :

Président	M. Claude Bovigny, vice-syndic, Vulruz
Vice-président	M. Nicolas Pasquier, conseiller, Bulle
Membres	M. Fabrice Clément, conseiller, Marsens M. Dominique Schouwey, vice-syndic, Hauteville
Secrétariat-finances :	Mme Karine Favre, Broc
Chef d'exploitation :	M. Norbert Vuarnoz, Vuippens
Invité :	--
<u>Excusés :</u>	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère Mme Sabine Guillet, vice-syndic, Riaz M. Dominique Wartmann, SEn

Délégués des communes :

Bulle	5 voix	M. Jérôme Tornare
Corbières	1 voix	M. Guillaume Blanchard
Echarlens	1 voix	M. Pascal Mauron, conseiller
Hauteville	1 voix	M. Yannick Ecoffey, conseiller
La Roche	1 voix	M. Fabien Kolly, conseiller
Marsens	1 voix	M. Jean-Michel Bays, conseiller
Morlon	1 voix	M. Patrick Audemars, conseiller
Pont-en-Ogoz	1 voix	M. Marc-Olivier Seydoux, conseiller
Pont-la-Ville	1 voix	M. Laurent Schafer, conseiller
Riaz	1 voix	M. Wolfram Schuwey, conseiller
Sorens	--	
Vulruz	1 voix	M. Jean-Bernard Erni, conseiller
Vuadens	--	
<u>Excusés</u>		M. Cédric Seydoux, Vuadens M. Daniel Gilgen, Sorens

Commission financière :

Rive gauche	M. Yannick Conus, président M. Frédéric Pochon, secrétaire
Centre	M. Laurent Gremaud
Sionge	--
Rive droite	--
<u>Excusés</u>	M. Edmond Bourguet M. Patrick Dumartheray

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du printemps 2024
2. Budgets 2025
 - Budget de fonctionnement
 - Budget des investissements : Pont sur le Gérignoz
 - Rapports de la commission financière
3. Divers investissements : décomptes finaux
4. Informations diverses
5. Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, ses collègues et le personnel. Il excuse M. le Préfet, Mme Guillet, le représentant du SEn et MM. Gilgen et C. Seydoux, retenus par d'autres obligations. Il donne la parole à M. Marc-Olivier Seydoux, qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune de Pont-en-Ogoz offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 15 novembre 2024, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 47.

Les délégués présents représentent 11 communes-membres et 15 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 8 voix.

M. Bovigny nomme M. Pascal Mauron, d'Echarlens, comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du printemps 2024

Le procès-verbal du 22 mai 2024 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2 Budget 2025

M. Bovigny informe que suite aux agrandissements et rénovations des 10 dernières années, la STEP a atteint un « rythme de croisière » et que, par conséquent, les dépenses envisagées pour l'année à venir sont relativement bien prévisibles. C'est pourquoi, le budget 2025 est proche de celui de l'année en cours.

Sans plus attendre, il donne la parole à l'administratrice des finances, qui passe en revue les différents chapitres. Les explications sont disponibles dans le rapport sur le budget, qui est joint au présent procès-verbal.

2.1 Budget de fonctionnement

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		5'566'455
Produits d'exploitations	<u>/.</u>	<u>-169'500</u>
		5'395'955
Participation des entreprises conventionnées	<u>/.</u>	<u>-800'000</u>
Résultat opérationnel		4'596'955
Charges et produits extraordinaires	<u>/.</u>	<u>500</u>
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026		<u>4'597'455</u>
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)		800'000

- M. Bovigny ouvre la discussion qui n'est pas sollicitée.

2.2 Budget des investissements

Investissements en cours

RÉFECTION ET DÉPLACEMENT DU COLLECTEUR RIAZ-ECHARLENS 320'000.00

Investissements acceptés par l'assemblée des délégués du 26.11.2021 et du 30.11.2022

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS 350'000.00

Le bureau d'ingénieur Holinger – mandaté pour réaliser l'avant-projet de cette installation – poursuit les analyses et variantes en collaboration avec la commission de bâtisse. La mise en soumission pour le choix d'un mandataire devrait intervenir en début d'année 2025.

Investissements acceptés par l'assemblée des délégués du 26.11.2023 pour CHF 500'000.00

Nouvel investissement

PONT SUR LE GÉRIGNOZ 150'000.00

Un nouvel investissement est proposé à l'aval de l'assemblée. En effet, des travaux prévus par le Service des Pont et chaussée sur le Pont sur le Gérignoz tout proche de la STEP, obligent l'AIS à dépendre le collecteur d'eaux usées qui ramène les eaux de la partie sud et de la rive droite du lac. Proposition est faite de remplacer ce tronçon sur une soixantaine de mètres en l'agrandissant afin d'améliorer tout à la fois l'hydraulique (suppression de coudes malaisés pour les curages) et sa rétention (afin d'éviter des inondations à la laiterie de Gumeffens

TOTAL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2025 **820'000.00**

M. Tornare pose la question de la raison du 2% de renchérissement compté dans le chapitre des salaires. L'administratrice des finances l'informe que le montant a été compté dans le budget, mais qu'il ne sera pas forcément accordé, car l'AIS suit l'échelle des salaires de l'Etat de Fribourg qui n'est publiée qu'en janvier de l'année suivante.

M. le président rappelle que le SPC fait des travaux sur le Pont du Gérignoz et que l'AIS a prévu de remplacer le tronçon pour en améliorer l'hydraulique et le volume. Il informe que le montant de CHF 150'000.00 pour l'investissement sur le Pont du Gérignoz a été articulé par un bureau d'ingénieur mandaté par le SPC, sur la base d'un avant-projet. Les soumissions qui, entre-temps sont rentrées laissent d'ores et déjà prévoir un dépassement de ce budget. Il propose à l'assemblée de ratifier tout de même l'investissement de CHF 150'000.00, afin de ne pas retarder les travaux. Le cas échéant, une demande crédit additionnel sera faite lors de la prochaine assemblée ou par voie de circulation, après avoir bien sûr sollicité l'avis de la commission financière.

Rapport de la commission financière

Suite à la présentation des budgets 2025, la commission financière, par le biais de son secrétaire, M. Frédéric Pochon, fait savoir qu'elle propose à l'assemblée d'accepter les budgets tels que présentés.

M. le président soumet les budgets 2025 au vote de l'assemblée, qui les approuve, à l'unanimité des membres présents tels que présentés.

M. Bovigny remercie les délégués de leur confiance.

3 Divers investissements – Décomptes finaux

Panneaux solaires photovoltaïques

Le 30 novembre 2022, à Bulle, l'assemblée des délégué·e·s a accepté la demande d'investissement pour la pose de 150 panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture des gazomètres, pour un montant de CHF 120'000.00. Le projet avait été accepté à l'unanimité des communes-membres présentes.

Les travaux réalisés sont : pose de 270 m² de panneaux solaires photovoltaïques en toiture des gazomètres. La production est estimée à 53 kWc et la production annuelle à ~60kWh.

Le décompte final des travaux s'élève à CHF 71'235.05 et l'amortissement de l'investissement débutera en 2025 au taux de 5%, soit CHF 3'562.00 durant 20 ans.

Génératrice de secours

Les travaux de mise en place et de raccordement de la génératrice sont terminés et le budget de CHF 220'000.00 sera respecté. Toutes les factures ne sont pas encore arrivées, c'est pourquoi le décompte final sera présenté à l'assemblée du printemps 2025. Par contre, le montant relatif à l'amortissement de cet investissement est déjà inclus dans le budget 2025.

Centrifugeuse

Il en va de même pour l'investissement de CHF 190'000.00 relatif à la centrifugeuse.

4 Informations diverses

4.1 Décès de Florian Aebi

- Le 18 septembre dernier, les collaborateurs de la STEP ont perdu un des leurs. M. Florian Aebi était entré au service de la STEP le 1^{er} mars 2010. Employé méticuleux et collègue dévoué, il était un membre estimé de l'équipe. Durant 14 ans, il a incarné les valeurs qui nous sont chères et a contribué à faire de la station d'épuration un lieu où il fait bon travailler. Atteint dans sa santé dès mai 2020, il s'est battu pour continuer malgré tout son travail le plus longtemps possible, mais la maladie a triomphé le 18 septembre dernier. Quelques instants de recueillement sont demandés à l'assemblée.

4.2 Projet de traitement des micropolluants

- Le bureau mandaté (Holinger SA) est encadré par la CoBa3.0 et un bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO). Grâce aux connaissances apportées par chacun, le projet est minutieusement préparé. Au cours de huit rencontres effectuées depuis avril 2024, pas moins de 30 décisions fermes ont été prises pour cadrer le projet. Les décisions portent sur des aspects très variés tels que :
 - La redondance des équipements
 - La collaboration avec Gruyère Energie SA, pour la récupération de la chaleur de l'eau
 - Le turbinage de l'eau restituée au lac
 - Le dimensionnement et l'implantation des installations qui doivent entrer dans le volume à disposition des anciens décanteurs primaire
 - Les normes de rejet du phosphore
 - Les critères d'adjudication et les possibilités d'allotissement.
- CB explique que des discussions ont eu lieu avec le Sen, pour les normes de rejet, dont les industries qui arrivent dans le bassin versant (notamment Rolex). Il informe aussi que l'AIS est contente du bureau d'ingénieur choisi, Holinger SA.
- Un premier devis sera prêt dans le courant du printemps 2025. Des soumissions anticipées seront publiées, afin d'affiner certains coûts. Le demande de crédit d'engagement sera présentée à l'assemblée d'automne 2025. Ce calendrier relativement long permet :
 - d'affiner les coûts au maximum
 - d'amortir la dette de l'AIS, avant tout nouvel emprunt, afin de ne pas dépasser la limite d'endettement statutaire.

4.3 Poste de chef d'exploitation

- M. Vuarnoz arrive gentiment mais sûrement à l'âge de la retraite (en juin 2026), c'est pourquoi une annonce pour trouver son remplaçant paraîtra en début d'année prochaine. Les communes seront priées de diffuser l'annonce.

5 Propositions individuelles et divers

Aucune proposition n'étant parvenue au comité, M. Bovigny ouvre la discussion :

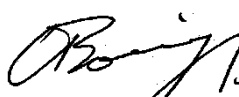
- M. Blanchard demande comment est faite la répartition entre les Communes. – CB explique le principe des critères et des questionnaires qui sont envoyés tous les trois ans dans les Communes. Une clé est ensuite calculée par le bureau d'ingénieur ESCO. La dernière clé a été validée ce printemps, pour les années 2024 à 2026.

A l'issue de cette présentation, le président remercie tous les membres du comité, la commission financière, la commission de bâtisse, la secrétaire, le chef d'exploitation et le représentant du SEn, ainsi que la Commune de Pont-en-Ogoz pour son accueil.

Il lève la séance à 20h40

Bulle, le 6 décembre 2024/kf

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS



Claude Bovigny

Président



Karine Favre

Secrétaire

Distribution :

- communes-membres de l'Association
- Service de l'environnement
- Membres du comité
- N. Vuarnoz, chef d'exploitation STEP
- Préfecture de la Gruyère

Rapport sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2025

Le comité de l'AIS prévoit, pour l'année 2025, des charges nettes pour le compte de **résultats** d'un montant global de CHF 5'396'955.00, dont CHF 4'597'455.00 sont répartis selon la clé.

BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		6'438'215.00
Retenues sociales s/salaires	./.	121'360.00
Péréquation	./.	400.00
Prélèvement à la réserve de réévaluation (PA)	./.	750'000.00
		5'566'455.00
Produits de tiers	./.	169'500.00
Participation des entreprises conventionnées	./.	800'000.00
Charges et produits extraordinaires	+	500.00
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026		4'597'455.00
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)		800'000

Résultat par nature				
	Comptes	Budget	Budget	Explications
En francs	2023	2024	2025	
CHARGES D'EXPLOITATION				
1 Charges personnel et comité *	852'297	934'290	962'340	Salaires, jetons, ch. sociales, formation, habits, indemnités ./ Retenues sociales
2 Achats	55'391	63'500	64'800	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3 Energies	334'306	190'000	232'200	Electricité, eau
4 Produits chimiques	381'602	390'000	416'000	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire
5 Entretien	543'701	437'600	410'700	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6 Transport et élimination	485'118	524'700	499'700	Déchets, sable, boues
7 Prestations de tiers	68'641	67'960	69'200	Analyses, révision, Hébergements, Clé, Cadastre
8 Assurances	59'370	60'000	65'600	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9 Divers	4'606	7'500	6'800	
10 Annuité *	2'342'026	2'552'990	2'505'661	Intérêts, amortissements ./ Prélèvement Réserve rééval. PA
11 Taxe micropolluants	321'372	328'000	333'454	Selon STATPOP + 2%
Charges brutes	5'448'431	5'556'540	5'566'455	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
12 Revenus des biens	-7'000	-7'000	-7'000	Loyers (Place de parc, local "boisiques")
13 Travaux pour des tiers	-148'963	-143'050	-151'000	WC mobiles, fosses septiques, cadastre, STAPS Communales
14 Vente d'électricité	-293'263	-13'000	-11'000	Production du CCF
15 Autres recettes	-8'670	-500	-500	Vente de ferraille, divers
Produits	-457'897	-163'550	-169'500	
Charges nettes	4'990'534	5'392'990	5'396'955	
16 Part des entreprises conventionnées	-839'208	-800'000	-800'000	UCB, Translait
Résultat opérationnel	4'151'326	4'592'990	4'596'955	
17 Charges et produits extraordinaires	0	500.00	500	Int. moratoire TVA / Indemnité d'assurance
RESULTAT FINAL	4'151'326	4'593'490	4'597'455	Répartition selon la clé 2024-2026
Evolution Budget 2024 / Budget 2025		100%	100.1%	
Evolution Comptes 2023 / Budget 2025	100.0%		110.7%	

* Charges nettes

1 Charges de personnel et comité (CHF 962'340)

- Pour le calcul de la charge salariale, un palier supplémentaire a été compté pour les collaborateurs qui ne sont pas au maximum de leur classe et un renchérissement de 2% a été calculé sur tous les salaires.
- L'équipe (y compris l'agente de nettoyage et l'assistante de direction) compte 6.9 EPT.
- Deux collaborateurs suivront les cours du FES.

2 Achats (CHF 64'800)

- Le poste est constitué de charges ordinaires.

3 Energies (CHF232'200)

- Depuis le 01.01.2024, le prix du kWh est fixé par contrat à 13.63ct/kWh.
- En mode autoconsommation, la STEP doit tout de même acheter environ 570'000 kWh/an.
- L'adduction d'eau tient compte du nouveau règlement de la commune de Marsens.

4 Produits chimiques (CHF 416'000)

- La volatilité du prix des matières premières nous pousse à être prudents sur ce poste. Le chef d'exploitation recherche toujours les solutions les plus adaptées et les moins onéreuses, cependant il est difficile d'anticiper les fluctuations tant de la pollution, que des prix des produits nécessaires à l'épuration.

5 Entretien (CHF 410'700)

- Ce poste est essentiellement composé de charges ordinaires. Toutefois, des problèmes d'H₂S (gaz nauséabond et dangereux) qui se forme dans le collecteur requièrent la mise en place d'un poste de dosage de produit spécifique pour empêcher la formation de ce gaz.

6 Transport et élimination (CHF 499'700)

- Les tonnages prévus pour l'élimination des substances sont assez similaires aux années passées, soit :
 - Déchets : 210 tonnes
 - Sable : 30 tonnes
 - Boues : 2'500 tonnes

7 Prestations de tiers (CHF 69'200)

- Ce poste est composé de charges ordinaires : révision des comptes, audit de sécurité, analyses, hébergements, cadastre, téléphonie, annonces, etc

8 Assurances (CHF 65'600)

- Les contrats d'assurance privés ont été revus au 01.01.2023.
- Le bâtiment des digesteurs a été retaxé par l'ECAB.

9 Divers (CHF 6'800)

- Ràs

10 Annuité (CHF 2'505'661)

- L'annuité représente 46% du budget global.

Intérêts (CHF 610'100)

- Le taux moyen sur les dettes s'élève à 1.67%.

Amortissements (CHF 2'645'561)

- La charges d'amortissement pour les phases 2 à 5 s'élève à CHF 2'600'999.
- La charge d'amortissement pour l'investissement des panneaux solaires photovoltaïques installés en 2023 s'élève à CHF 4'625 duquel il faut déduire l'amortissement de la subvention reçue en 2024, soit CHF-1'063. Total de l'amortissement : CHF 3'562.
- Dès 2025 débutent les amortissements de la génératrice et de la nouvelle centrifugeuse (CHF~41'000.). Au moment de la rédaction de ce rapport, le montant exact des ces deux amortissements n'est pas encore connu.

Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF-750'000)

- Au passage à MCH2 (dès 2022), une réserve a été constituée. Elle s'élève à près de 4 millions de francs. Elle sera utilisée essentiellement entre 2024 et 2028 pour lisser la charge d'amortissement dans le temps.

11 Taxe sur les micropolluants (CHF 333'454)

- Cette taxe sera supprimée dès que l'installation de traitement des micropolluants sera opérationnelle.
- Pour 2025, il a été tenu compte d'une augmentation de 2% de population, par rapport à la statistique au 31.12.2022.

12 Revenus des biens (CHF-7'000)

- La participation de l'Etat de Fribourg pour le local de récupération des produits toxiques comprend une part fixe de CHF 4'000 et une part variable en fonction du tonnage évacué, soit entre 2.5 et 5to pour la STEP de Vuippens.

13 Travaux pour des tiers (CHF-151'000)

- La part refacturée aux communes du bassin versant pour l'entretien de leurs stations de pompage communales représente environ 90'000 francs, alors que les autres produits proviennent de la vidange de WC et fosses septiques, d'analyses effectuées pour des entreprises et de la refacturation des charges du cadastre des eaux industrielles aux communes, en fonction des heures consacrées.

14 Vente d'électricité (CHF-11'000)

- Suite au passage au mode « autoconsommation », seul le surplus durant les heures creuses est réinjecté sur le réseau. Il est prévu d'injecter 65'000kWh en 2025.

15 Autres recettes (CHF-500)

- Vente éventuelle de ferraille ou de matériel.

16 Part des entreprises conventionnées (CHF-800'000)

- Le dialogue permanent avec les entreprises permet d'ajuster ce montant, en fonction de la production prévue, respectivement des arrêts de production.

17 Charges et produits extraordinaires (CHF 500)

- Ces montants devraient rester modestes. Ils reflètent les quelques éventuels frais occasionnés par des intérêts moratoires dus sur les décomptes de TVA effectués durant le 1^{er} trimestre de l'année suivante (concordance annuelle) ou des indemnités d'assurances versées en cas de sinistres.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

- Voir point 2.2 du procès-verbal ci-dessus.

Bulle, le 10 décembre 2024

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS


Claude Bovigny
Président


Karine Favre
Secrétaire-caissière